

# Compte-Rendu Intégral de la Réunion du Conseil Municipal - Séance du 28 Avril 2011 -



Sous la Présidence de José HENNEQUIN, Maire.

## PRESENTS :

Monsieur Patrick PAVILLON, Madame Edith BOCLET, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Monsieur Jean-Claude POUPET, Madame Françoise DUBOIS, Monsieur Christian CARLIER, Madame Michelle SENIS, Monsieur Jean-Pierre DUC, **Maires Adjoints.**

Madame Marielle BUONOMO, Monsieur Gérard LACAN, Melle Ayate HEBBALI, Monsieur Franck ROLLAND, Mademoiselle Florence HUOT, Madame Annick POICHOTTE, Monsieur Emile VARON, Monsieur Michel COULANGES, Madame Nathalie COURTEVILLE (arrivée à 20 h 50), Madame Danielle TRUCHON, Monsieur Rodrigue KOKOUENDO, Melle Nasséra MENZEL, Monsieur Denis GALLON, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Luc COPPIN, **Conseillers Municipaux.**

## POUVOIRS :

- Madame Michèle PELABERE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PAVILLON
- Monsieur Jean-Louis MIEL a donné pouvoir à Monsieur Gérard LACAN
- Monsieur Gabriel GREZE a donné pouvoir à Melle Ayate HEBBALI
- Madame Valérie LEGROS a donné pouvoir à Madame Edith BOCLET
- Monsieur Thierry BAUDRY a donné pouvoir à Monsieur Christian CARLIER
- Madame Claudine BRETEAU a donné pouvoir à Madame Annick POICHOTTE
- Madame Michèle BERNIER a donné pouvoir à Monsieur Luc COPPIN
- Madame Suzanne GORCEIX a donné pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

## ABSENTS EXCUSES

- Madame Maria ALVES
- Madame Mireille CATANZARO
- Monsieur Christophe CAMPOS

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Denis GALLON est désigné comme secrétaire de séance à l'**unanimité**.

## APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2011 est adopté à l'**unanimité**

## ORDRE DU JOUR

### **BUDGET 2011 – QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2011**

Entendu, l'exposé de Monsieur PAVILLON, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances et du Développement Economique et de l'Emploi, indiquant qu'au vu de l'état fiscal transmis par la direction régionale des finances publiques du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, les taux d'imposition sont refondus.

En effet, le taux de la taxe d'habitation comprend la somme des taux votés en 2010 par la Commune et le Département et l'application d'un coefficient correcteur au titre du transfert des frais de gestion perçus précédemment par l'Etat qui sont récupérés par la Commune.

Le taux de la taxe foncière bâti reste identique au taux voté en 2010 par la Commune. Les frais de gestion perçus par l'Etat sont reversés au Département.

Le taux de la taxe foncière non bâti correspond au taux voté en 2010 par la commune multiplié par un coefficient correcteur au titre du transfert des frais de gestion perçus par l'Etat et réglés à la Commune.

Enfin, le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) correspond à la somme du taux relais communal voté en 2010, des taux départemental et régional votés en 2009 et du taux de cotisation de péréquation 2009 multiplié par un coefficient correcteur au titre du transfert d'une quote-part des frais des gestion et de la suppression de l'abattement de 16 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme fiscale il est indiqué les nouvelles ressources, telles que les produits de la taxe additionnelle foncier non bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette cotisation ne tient pas compte des nouveaux critères de répartition définis par la loi de finances 2011 ; il s'agit donc d'une estimation.

Néanmoins, l'Etat impose à la Commune un prélèvement sur ses recettes fiscales de 1 248 359 € correspondant à la garantie individuelle des ressources en vue de compenser les pertes de recettes des collectivités constatées après réforme.

Concernant « Taux imposés par l'Etat, **Monsieur TOUGUET** indique que ce qui est imposé et s'impose aujourd'hui légalement c'est la réintégration du taux départemental dans le taux communal, le 3,40 % qui constituait une partie de ce que l'Etat, au titre des frais de gestion, récupérait et qu'il reverse aux communes. Il ajoute que c'est la même chose pour la taxe foncière. La réintégration de ces taux est une décision gouvernementale mais il tient à préciser que les taux votés à ce conseil ne sont pas imposés par l'Etat. Le Conseil Municipal décide d'intégrer les taux départementaux qui résultent d'un transfert de recettes fiscales du Département sur les Collectivités, le Département étant lui même compensé par un autre dispositif en provenance de l'Etat.

Il observe qu'il y aura une progression nette de la fiscalité pure de 547.000 € sous réserve de confirmation.

Il note que Monsieur PAVILLON, dans son commentaire, fait le parallèle avec le récapitulatif des dotations qui ne se votent pas. Sur la part importante de la Dotation Globale de Fonctionnement dite part de compensation, la Ville aurait enregistrée 316.000 € de perte, réforme fiscale ou pas. Cela provient du dispositif qui est bien antérieur à la réforme fiscale de 2010.

**Monsieur TOUGUET** indique que la réforme est ambitieuse mais assumée. Le gouvernement en a fait état avec une volonté de limiter les charges publiques. Les Collectivités auront leur part d'effort à faire.

Il indique que son groupe votera les taux de fiscalité puisque que l'on est dans une logique de maintien de la pression fiscale sur la commune.

**Monsieur PAVILLON** remarque que l'Etat stabilise les dotations d'une part et d'autre part accepte des augmentations assez conséquentes notamment au niveau de l'électricité. Une Collectivité est

très vite impactée par le coût de l'électricité car beaucoup d'équipements sont chauffés par l'électricité, le gaz mais également par les produits pétroliers.

Il note que si l'Etat voulait aider les habitants et les Collectivités, il serait intéressant qu'il révise sa position en ce qui concerne l'application de la TVA sur le gaz et l'électricité.

Les abonnements sont taxés à 5,5 % et les consommations à 19,6 %.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (part compensation), Monsieur PAVILLON explique qu'il demande l'équivalent de ce qu'il avait avant, à savoir 1 369 M€ .Pour l'instant, ils n'ont qu' 1 052 M€. Il se dit patient et confiant.

**Monsieur PAVILLON** remarque avec surprise que le groupe « Pour un nouvel avenir à Villeparisis » vote les taux d'imposition car c'est l'Etat qui impose ces taux. Habituellement, Monsieur TOUGUET insiste sur la baisse des taux.

Le souhait de **Monsieur PAVILLON** aurait été de faire baisser les taux d'imposition pour les Villeparisiens. Il explique que de plus en plus de gens ont des difficultés financières, ont souvent du mal à payer leur impôts et demandent des allègements.

Concernant la feuille d'impôts de taxe d'habitation, **Monsieur VARON** explique qu'il peut y avoir un problème de compréhension de la part des habitants. Il est indiqué :

Part communale 2010 : 15,39

Part communale 2011 : 23,21

Pour éviter que certains, mal intentionnés, puissent dire que les impôts ont augmenté à Villeparisis, il serait bon de donner des explications claires et précises.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter pour 2011 les taux imposés par l'Etat pour les quatre taxes ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :**

	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	REFORME 2010	Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'Habitation	15,39 %	15,39 %	15,39 %	15,39 %	Taxe d'habitation	15,39 %	23,21 %
Taxe Foncière (bâti)	25,12 %	25,12 %	25,12 %	25,12 %	Taxe foncière (bâti)	25,12 %	25,12 %
Taxe Foncière (non bâti)	68,07 %	68,07 %	68,07 %	68,07 %	Taxe foncière (non bâti)	68,07 %	71,37 %
Taxe professionnelle	15,88 %	15,88 %	15,88 %	15,88 %	Cotisation foncière des entreprises	15,88 %	23,71 %

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2011- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PAVILLON, Premier Adjoint chargé des Finances, et du Développement Economique rappelant que le Conseil Municipal a adopté par délibération en date du 16 décembre 2010 le Budget Primitif Assainissement 2011.

Suite aux travaux d'assainissement réalisés sur les voies Acacias et Mounier, l'Agence de l'Eau a versé le 28 février dernier la subvention destinée au remboursement partiel des frais de branchements auprès des particuliers.

**Monsieur TOUGUET** demande si tous les riverains ont été concernés par ces travaux ou simplement un certain nombre en fonction de la configuration de leur réseau car ce doit être lié à la typologie des réseaux de chaque parcelle.

**Monsieur LOUBIGNAC** répond que pratiquement tous les riverains ont été concernés. Une partie des habitants de l'avenue Mounier n'avait pas du tout de réseau d'assainissement et avait encore des fosses sceptiques. L'autre partie était en unitaire. Il explique que maintenant tout est en séparatif donc tous les habitants ont du effectuer des travaux avec des montants plus ou moins élevés.

**Monsieur le Maire** ajoute que l'aide de l'Etat est de 40 % sur une demande au plus de 1300 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire en dépenses le montant des aides financières à verser aux particuliers afin de procéder à leur mandatement dans les meilleurs délais.**

**DM n°1 BUDGET ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2011**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

chapitre	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 65	- 22 000,00	
CHAPITRE 67	22 000,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**AVIS SUR DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – PATE SAS**

Vu le registre d'enquête publique ouvert et déposé aux services techniques de Villeparisis le 28 mars 2011 pour une demande d'autorisation d'exploiter déposée par la Société PATE SAS au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la date de fin de l'enquête publique fixée au 30 avril 2011,

Considérant qu'il est important de préciser que la commune de Villeparisis a saisi trois fois le Préfet par courrier (en date des 04/12/2009, 22/02/2010 et 03/04/2010) afin qu'il demande à ses services de mettre en demeure la société PATE de régulariser sa situation.

Considérant que le dossier de demande précise que le 12/10/2010 l'entreprise PATE présentait au Maire de Villeparisis le résultat d'une étude SOCOTEC sur le bruit environnant et confirmaient leur souhait de maintenir les activités actuelles et de réaliser un investissement pour le traitement des tubes cathodiques. L'affirmation que ces informations ont été reçues « très favorablement par la mairie » est exagérée,

Considérant qu'après analyse, le dossier présenté appelle de la part de la commune de Villeparisis plusieurs observations,

Considérant que les mesures proposées par l'entreprise PATE exposent trop d'approximations, d'incertitudes et de risques potentiels sur les populations voisines du site quant à l'impact réel des nouvelles activités et conditions d'exploitation, tout comme sur l'environnement immédiat du site.

**Monsieur POUPET** explique qu'au profit de cette enquête publique, ils ont appris que depuis 2003, il y avait une autre activité ignorée de Monsieur le Maire puisqu'elle n'était pas déclarée. Cette activité consiste à traiter des verres de tubes cathodiques de téléviseurs. Les verres sont cassés et traités car il y a des luminophores. Ils sont ensuite utilisés sur du revêtement routier. Dans le projet qui est donc une régularisation de cette activité de tubes cathodiques, il y a l'apport d'une autre activité qui consiste à broyer de la menuiserie en fin de vie (récupération des menuiseries en bois ou en PVC avec du verre) et trier (séparer le bois, le PVC et le verre). Cette activité nouvelle se ferait à l'air libre et non plus en bâtiment confiné avec un broyeur qui tournerait lentement mais qui risquerait quand même de faire du bruit et également de la poussière. Il est ensuite indiqué que les seules particules qui peuvent être dangereuses pour la santé sont des

particules inférieures à 300 microns, cela représente 0,5 % en poids des tonnages de verres. Il y a 4000 tonnes de verres traitées et environ 20 tonnes pourraient être dangereuses. Ce qui n'est pas négligeable. Il ajoute qu'il y a également une augmentation importante du trafic routier puisque l'on passe de 45 à 109 camions par jour. Le CD 105 est saturé et cela va encore augmenter. Il ajoute qu'il n'y a aucune certitude quant à la résistance du chemin des carrières aux Viornes à ce trafic routier. S'ajoute à cela des problèmes d'hydrocarbure.

**Monsieur TOUGUET** indique qu'il aurait été intéressant de confier l'examen de ce dossier à la commission de l'environnement afin d'avoir des explications un peu plus détaillées.

Il a l'impression d'un dossier instruit à charge dans le milieu de la justice. Afin de comprendre, Monsieur TOUGUET a appelé l'entreprise qui, effectivement a évoqué le traitement des tubes cathodiques. Il constate qu'il y a des poussières et fait état de traitement par humidificateurs pour limiter celles-ci.

En allant sur le site, il remarque qu'effectivement, la société en question occupe à peu près 15000 m<sup>2</sup> (tas de verres, tas de déchets de verres etc...) mais constate qu'en matière de poussière dans le secteur, on est confronté au dépôt de la société CLAMENS.

La montagne de la société CLAMENS est très impressionnante lorsque l'on se trouve au pied du terril. De la poussière de matériaux de déconstruction (anciens bâtiments démolis et le ciment peuvent comporter bon nombre de produits). Ce qui selon lui est inquiétant. Se pose aujourd'hui la proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il aurait été intéressant de s'interroger avant de réaliser cette aire d'accueil des gens du voyage à proximité d'un site industriel qui est devenu au fil des années, une zone de récupération de retraitement de matériaux pas anodins (le verre et le ciment). C'est une zone d'activités qui s'est spécialisée dans le recyclage de matériaux volatiles. Il précise que des centaines de salariés travaillent sur le secteur et que c'est inquiétant pour la santé de ces personnes.

**Monsieur TOUGUET** ajoute que ce sont des activités encadrées et que l'intérêt de l'enquête publique c'est aussi d'amener les contrôles sur l'entreprise CLAMENS qui emploie un certain nombre de personnes.

**Monsieur POUJET** répond que l'enquête menée sur la société PATE n'est pas une décision à charge. Il explique que ces poussières de verres peuvent être dangereuses et impactent notamment l'aire d'accueil des gens du voyage. Cette enquête est menée pour protéger l'environnement.

Monsieur CLAMENS s'est engagé à faire un merlon de plus de 8 mètres, en fonction de ses arrivées de terre, qui protégera l'aire d'accueil des gens du voyage par rapport à son activité. Cela ne protégera peut être pas entièrement des poussières mais au moins du bruit. Ce qui n'est pas le cas de l'entreprise PATE.

**Monsieur le Maire** précise que ce n'est pas une décision prise à la légère. Il rappelle l'historique. L'aire d'accueil des gens du voyage remonte à 7 ou 8 ans. La ville de Villeparisis ayant plus de 5000 habitants, devait réaliser (obligation de la loi) une aire d'accueil pour les gens du voyage. Différents lieux avaient été proposés par la DDE qui s'était déplacée sur les sites. Celui là avait été refusé car il se trouvait trop près de la Francilienne.

D'autres propositions ont été faites et c'est le Sous-Préfet de TORCY qui est venu visiter les sites.

2 possibilités :

- La première était à côté de l'ancienne station d'épuration qui est un site où se trouvent le club canin et le C.A.T. La D.R.I.R.E s'était opposée car le gaz passe entre la francilienne et la station d'épuration.
- La seconde était vers Morfondé. Cela n'a pas été possible car il y avait comme condition que les enfants des gens du voyage puissent se rendre à l'école facilement. Le site était donc trop loin.

Selon le Préfet de l'époque, la seule solution pour Villeparisis était de réaliser cette aire dans une autre commune.

Finalement, les services de l'Etat sont revenus et ont acté pour le site actuellement occupé.

**Monsieur le Maire** explique que la réalisation de l'aire d'accueil a été confiée au SMIERP. L'entreprise qui effectuait les fondations, a remarqué des lucioles qui volaient. C'était de la poussière de verre. La DRIRE en a été informée mais a quand même donné son accord. Monsieur le Maire ne pouvait pas laisser cette situation en l'état, il en était de sa responsabilité morale. Après 4 courriers adressés au Préfet dont la première réponse a été « ce n'est pas une entreprise classée, on ne peut rien faire », l'enquête publique a été lancée.

**Monsieur le Maire** indique qu'il a procédé de la même façon pour l'entreprise « fantôme » dont on ne sait absolument rien ni même la DDE. On ne sait pas ce qu'elle entrepose. La réponse du Préfet a d'abord été « ce n'est pas une entreprise classée, on ne peut rien faire ». Aujourd'hui, il semblerait que l'enquête publique puisse être lancée sur cette entreprise. Il précise que cette entreprise est en location. Le risque serait qu'elle parte et laisse tout en plan. Monsieur Maire rappelle qu'il est très difficile de faire bouger les services de l'Etat et que pour obtenir une enquête publique, cela peut durer 2 ans.

**Monsieur ROLLAND** indique que son groupe Europe Ecologie des verts est très satisfait de la décision du conseil municipal. La Société PATE incarne une activité industrielle polluante pas simplement pour les gens du voyage mais également pour les villeparisiens puisque les poussières retombent ailleurs et notamment à Villeparisis. Il remarque que sur certains sujets, l'Etat et la Préfecture peuvent réagir très rapidement notamment quand il s'agit d'évacuations de personnalités comme les Roms. En revanche sur des activités environnementales, même s'il y a eu le grenelle de l'environnement, il constate qu'il y a deux poids, deux mesures. Il considère que l'environnement doit être aussi prioritaire que l'activité économique et l'emploi. Il indique qu'une activité citoyenne aura lieu sur ce sujet. Il rappelle qu'en ce qui concerne l'extension de l'activité de la Société CLAMENS, son groupe avait voté abstention ou contre. Il faut avoir la même démarche auprès des services de l'Etat sur ces questions de pollution que celle qui a été menée pour la création du Commissariat. Il souhaite qu'un jour, il y ait des études épidémiologiques sur Villeparisis et ses environs.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire concernant l'environnement. Il y a peut être une sensibilité au niveau de l'affichage, des mots, et des activités mais dans l'action, ce n'est pas gagné. Il pense que l'on doit tous se rassembler pour que demain l'environnement soit vivable.

**Monsieur TOUGUET** demande si la stratégie, en donnant un avis défavorable, a pour but de faire partir l'entreprise ou de la laisser exploiter son métier, dans des conditions normales.

**Monsieur le Maire** répond que si l'entreprise n'est pas capable d'assurer la sécurité autour d'elle, il accepte qu'elle s'en aille.

**Monsieur TOUGUET** indique qu'il y a nécessité de retraiter le verre dans une démarche environnementale. Il demande si c'est faisable techniquement et proprement et si 20 tonnes diluées de paillettes de verres c'est un chiffre aussi important que 150 grammes de CO2 consommé par une voiture.

**Monsieur PAVILLON** explique qu'on demande aux collectivités d'investir près de 200.000 € pour doubler les mesures de sécurité. Il ajoute que l'entreprise peut traiter le verre dans des locaux fermés, mais elle doit investir dans des aspirateurs pour récupérer les poussières et les filtrer. Il faut que les pouvoirs publics exigent un certain nombre de choses. Il y a des moyens techniques.

**Monsieur ROLLAND** précise qu'il y a nécessité d'avoir un investissement et des aides. Il serait judicieux qu'un courrier de la Municipalité soulève cette question d'une activité industrielle qui soit respectueuse de l'environnement. Cela pourrait être intéressant au moment où la région réfléchit sur des nouvelles approches en matière d'élimination et de prévention des déchets

**Monsieur le Maire** répond favorablement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable pour les demandes présentées par la société PATE SAS dans le cadre de l'enquête publique.

**ADOpte APRES LE VOTE SUIVANT :**

**32 votants dont 8 pouvoirs**

**28 pour dont 6 pouvoirs**

**4 absents dont 2 pouvoirs « Pour un nouvel avenir à Villeparisis »**

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'AIDE AUX SPORTIFS AU CLUB DE BI CROSS**

Entendu l'exposé de Monsieur CARLIER, Maire Adjoint chargé des sports,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association de Bi-cross au titre de l'aide aux sportifs, sachant que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget 2011 de la ville.**

**ADOpte L'UNANIMITE**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions constatées en cours d'exercice,

**Les modifications suivantes sont proposées :**

#### **Créations/ Suppressions de postes**

- Création de deux postes d'adjoints techniques de 2° classe **pour permettre la mise en stage de deux agents au service Sports et Fêtes**

La création de ces postes est compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe et d'un poste d'adjoint technique de 1° classe (départs en retraite et en disponibilité)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE EN VUE DE CONFIER AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION, LA SURVEILLANCE MEDICALE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le service de médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les conditions de contagion et l'état de santé des agents, qu'il contribue à l'éducation sanitaire du personnel et qu'il joue un rôle de conseil auprès de l'autorité territoriale ainsi qu'auprès du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité,

Considérant que la Ville de Villeparisis souhaite voir confier la mise en œuvre de la surveillance médicale de son personnel au service de Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne, en vue de confier au Centre de Gestion, la surveillance médicale du Personnel Communal.**

**La convention sera établie jusqu'au 31 décembre 2011 puis, au terme de cette durée initiale, sera renouvelable pour une durée d'un an de manière expresse sur demande de la collectivité, exprimée avant le terme de l'année en cours.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR MAXI ZOO DANS LE CADRE DU PUCE**

Entendu l'exposé de Mr PAVILLON, Maire Adjoint chargé du Développement Economique et de l'Emploi indiquant que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DRECCTE) par courrier en date du 14 avril 2011, a sollicité l'avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulé par la SAS Maxi Zoo France dont le siège social est situé Parc tertiaire Business Airport-80 rue Condorcet-Bât Epsilon à Vaulx-Milieu-38090- pour son magasin MAXI ZOO situé au « Centre Commercial de l'Ambrésis »,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'octroi dans le cadre du Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnelle d'une dérogation au repos dominical du personnel pour le magasin MAXI ZOO situé au « Centre Commercial de l'Ambrésis », avenue Jean Monet à Villeparisis.**

**ADOPTE APRES LE VOTE SUIVANT :**

**32 votants dont 8 pouvoirs**

**22 pour dont 5 pouvoirs**

**10 contre dont 3 pouvoirs (Mesdames BOCLET, HUOT, MENZEL et COURTEVILLE et Messieurs CARLIER, LACAN et ROLLAND)**

### **INTERCOMMUNALITE – ETUDE D'UNE SECONDE POSSIBILITE D'ADHESION**

Vu la délibération en date du 10 mars 2011 de la commune de Mitry Mory ayant pour objet l'engagement du processus vers l'adhésion à la Communauté de Communes de la Plaine de France

Considérant que cette décision de la commune de Mitry Mory rend possible la continuité territoriale d'Othis à Villeparisis

Considérant la continuité territoriale avec la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine et l'étude déjà engagée,

Considérant que la commune de Villeparisis doit pouvoir arrêter son choix d'adhésion à l'intercommunalité dans l'intérêt de la ville et de ses habitants, l'étude réalisée avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine permettant d'envisager le démarrage du processus d'adhésion doit se poursuivre. La seconde possibilité ouverte par la décision de la commune de Mitry Mory permet d'engager une concertation avec la Communauté de Communes de La Plaine de France afin d'examiner les conditions de ce rapprochement

A l'issue de cette seconde étude, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer dans l'intérêt de la ville et de ses habitants

**Monsieur le Maire** précise que son intérêt n'est pas d'avoir une fonction dans la future intercommunalité puisqu'il n'y siègera pas mais de choisir l'intercommunalité qui correspond le mieux à Villeparisis.

Il ne s'agit pas de tenir compte des idées et des engagements politiques des uns et des autres mais de tenir compte d'un bassin d'emplois, d'une histoire, d'un réseau de bus, de syndicats existants etc...



Il informe que Mitry et Compans ont délibéré pour étudier leur rattachement avec la Plaine de France qui est une intercommunalité au Nord. A partir de ce moment là, Villeparisis a eu la possibilité de continuité territoriale puisque villeparisis est voisine de Mitry-Mory.

Monsieur le Maire, par courrier, a indiqué au Préfet que Villeparisis voulait étudier cette deuxième possibilité. Il rappelle que Villeparisis a eu une première proposition intéressante avec l'Intercommunalité de Marne et Chantereine, mais ne veut pas se contenter d'une seule possibilité. Logiquement, historiquement, stratégiquement, Villeparisis est tournée vers l'aéroport de Roissy. La communauté de Commune de la Plaine de France est prête à étudier l'arrivée de Mitry-Mory et de Villeparisis.

**Monsieur le Maire** rappelle les propositions du Préfet :

Villeparisis serait rattachée à L'intercommunalité de Marne et Chantereine et Mitry-Mory et Compans à une intercommunalité de Seine Saint Denis.

**Monsieur le Maire** informe qu'il a rencontré le Président de la Plaine de France, le Maire du Mesnil Amelot et d'autres maires sur l'éventuelle adhésion de Villeparisis. Il semblerait qu'ils soient intéressés.

La plaine de France représente aujourd'hui, une petite intercommunalité de 10.000 habitants. L'intérêt de cette intercommunalité serait de peser vis-à-vis des autres départements et de l'aéroport. Il ne faut pas ignorer que certains sont quand même réticents à l'arrivée de Villeparisis. Le point stratégique étant ROISSY et c'est ce qui intéresse essentiellement Villeparisis.

**Monsieur le Maire** précise que Villeparisis arrive en tête avec 705 travailleurs sur la plate forme de Roissy. Il ajoute que les villeparisiens bénéficient d'un transport vers l'aéroport (filéo).

Il faut que la Plaine de France s'agrandisse. Le Préfet vient de rattacher la ville de Dammartin. Cette intercommunalité ne serait plus de 10.000 habitants avec l'arrivée de Mitry-Mory (18.000 habitants) et Villeparisis (24.000 Habitants). Selon lui, cette deuxième hypothèse est très intéressante.

**Monsieur TOUGUET** est d'accord sur le fait d'étudier les différentes possibilités. Sur la forme, il serait intéressant que cette délibération ait pour objet : l'étude des 3 scénari : « Marne et Chantereine, La Plaine de France, Les Portes de la Brie ».

**Monsieur le Maire** répond qu'ils n'ont pas mentionné « les Portes de la Brie » parce qu'il semblerait que ce ne soit pas du tout un souhait de cette intercommunalité.

**Monsieur LACAN** confirme le propos de Monsieur le Maire en indiquant que cela a été exprimé officiellement lors de la réunion qui a été organisée par Yves ALBARELLO, sur le Grand Paris et notamment au niveau de Roissy. Ce dernier a indiqué qu'il refusait d'être avec Mitry Mory et Villeparisis en intercommunalité.

**Monsieur le Maire** a rencontré différents maires des Portes de la Brie qui lui ont tous dit qu'ils souhaitaient que cette intercommunalité, telle qu'elle est conçue, reste plutôt rurale.

**Monsieur le Maire** indique que la logique serait que le canton de Claye-Souilly, Mitry-Mory et de Dammartin soient dans une même intercommunalité. A terme, cela se fera et il y aura de grands territoires.

**Monsieur TOUGUET** suggère d'écrire à Monsieur ALBARELLO afin d'avoir une réponse formelle.

**Monsieur le Maire** répond qu'ils y ont pensé. Il rappelle que Monsieur ALBARELLO s'est désigné responsable d'une intercommunalité qui n'existe pas et Député d'une circonscription qui n'est pas encore la sienne.

Il ajoute qu'en tant que Président du SIAERBB, ce dernier doit à Villeparisis 400.000 € pour la Reneuse. Plusieurs courriers lui ont été adressés qui, malheureusement sont restés sans réponse. Il souligne que c'est pourtant l'intérêt des Villeparisiens et que dans ce cas, la politique devrait s'effacer.

Dans l'intérêt de tous, il faudrait qu'il y ait une forte intercommunalité à l'Est de l'aéroport qui commence à Villeparisis et qui finisse à OTHIS.

**Monsieur LACAN** informe que la communauté de la Plaine de France a écrit au Préfet pour s'insurger de la façon dont ce dernier a fait ses propositions. Rattacher Mitry et Compans à Tremblay et Villeparisis à Marne et Chantieraine alors que le Maire de Villeparisis l'avait informé qu'il faisait une étude sur le Nord, n'est pas anodin. Il pense qu'une discussion avec les Portes de la Brie n'est pas possible car il y a une volonté évidente de créer une intercommunalité de droite autour de Roissy. Il rappelle qu'il y a des réactions négatives au niveau de certaines communes comme le Mesnil Amelot, Mauregard qui ont déjà voté contre l'adhésion de Mitry et Compans. Il regrette que le développement de ROISSY ne se fasse qu'au niveau de 2 ou 3 villes alors qu'il devrait se faire sur tout un ensemble. Une Communauté d'agglomération centrée sur l'Est et le quart Nord Est de Roissy peut être un élément favorable pour faire pression et obtenir un maximum de choses sur la Seine et Marne.

**Monsieur LACAN** propose que l'on écrive de nouveau au Préfet en lui rappelant que Villeparisis étudie la possibilité d'aller vers le Nord et que sa proposition ne correspond pas à la volonté du Conseil Municipal même si Villeparisis choisit un jour d'aller à Marne et Chantieraine.

**Monsieur PAVILLON** indique qu'il a participé ce jour à une réunion sur ROISSY, sur le CDG. Il rappelle que depuis que la majorité du Conseil Général de Seine et Marne est passée socialiste, il y a eu une forte démarche engagée pour que le territoire Seine-et-Marnais ne soit pas oublié dans le développement de la plate forme de ROISSY. En effet, ils ont constaté qu'une majorité de la population du Nord Seine et Marne n'avait pas d'emploi sur la plate forme de Roissy. Il rappelle que l'idée d'une gare au Mesnil Amelot est une proposition du Président du Conseil Général de Seine et Marne. La volonté du Conseil Général est déterminée par rapport à ROISSY car 50 % du déficit (filéo ) est payé par le Conseil Général de Seine et Marne.

**Monsieur ROLLAND** trouve logique que Villeparisis se tourne plutôt sur le territoire qui intègre Dammartin et Mitry-Mory. Le groupe Europe Ecologie des Verts espère que le développement économique avec la réfaction du pétrole ne soit pas focalisé sur un développement du trafic aérien. Le trafic aérien avec une relocalisation notamment de l'économie, ne va pas être exponentiel. Ce serait une erreur de faire un territoire monolithique en termes d'activité économique car on créerait les régions sidérurgiques des années 70/80.

**Monsieur COPPIN** indique qu'aujourd'hui, Villeparisis étant doté d'équipement et de voirie, n'a pas beaucoup d'intérêt à entrer dans une intercommunalité sinon elle l'aurait fait depuis longtemps. Cependant, la loi l'obligeant, il faut effectivement trouver une intercommunalité.

Il précise que l'intercommunalité ce n'est pas uniquement créer un pôle pour faire face à l'aéroport de Roissy mais ce sont également des transferts de compétences.

Villeparisis étant une commune relativement importante, Il y a le risque de provoquer un changement de statut de communauté de commune qui peut devenir une communauté d'agglomération ce qui veut dire un peu plus de compétences transférées.

Beaucoup de projets sont liés à l'aéroport de Roissy notamment la création d'une gare au Mesnil Amelot pour envisager la création d'un pôle universitaire.

Le risque est que la communauté des communes se focalise plus sur des développements au Nord de cette communauté que sur Villeparisis.

**Monsieur le Maire** reconnaît qu'il y a des intercommunalités en France qui fonctionnent mal où les communes les plus riches tirent la couverture à elles et donnent des miettes aux autres. On pourrait penser que dans l'intercommunalité de Marne et Chantieraine, Chelles, ville de 50.000 habitants, tire la couverture à soi, de même que dans l'intercommunalité des Portes de la Brie, ce soit le cas de Claye Souilly.

L'arrivée de Villeparisis dans l'intercommunalité de la Plaine de France peut inquiéter les autres communes de par son nombre d'habitants.

**Monsieur le Maire** indique que le tout est de connaître les règles de départ, le respect que les communes ont les unes pour les autres et surtout la représentativité correcte des différentes communes.

Concernant le développement de l'aéroport, le nombre de passagers par an représente la population de la France, cela peut inquiéter.

Il reconnaît que Villeparisis et Mitry-Mory n'ont pas besoin de l'intercommunalité, ce sont deux communes de banlieue parisienne, qui ont créé leurs équipements, elles peuvent très bien vivre

sans. En revanche, pour certaines communes qui ne pouvaient absolument rien réaliser, n'avaient pas les capacités ni le personnel, l'intercommunalité a été extraordinaire.

Il précise que dans la future intercommunalité, il faudra mettre des gardes fous afin que tout ne soit pas tourné vers la gare du Mesnil Amelot.

**Monsieur le Maire** trouve que c'est une erreur fondamentale de gestion d'avoir réalisé ce gigantesque concept sportif au Mesnil Amelot. Ce complexe n'est pas du tout adapté aux besoins de la population. La petite intercommunalité de 10.000 habitants, composée essentiellement de communes rurales, s'est embarquée dans des projets qui ne sont pas à la dimension du territoire.

En tant que délégué à la commission départementale de coopération intercommunale et faisant partie de la commission restreinte, **Monsieur PAVILLON** propose de faire une réunion d'informations dès qu'il aura toutes les explications sur la carte mais également les commentaires des uns et des autres.

A la demande de Monsieur TOUGUET, **Monsieur PAVILLON** propose de rédiger la délibération en précisant qu'il est proposé de poursuivre la réflexion avec Marne et Chantereine et d'engager une concertation avec la Communauté de Communes de la Plaine de France.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la liste des décisions qu'il a pris depuis le dernier Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. est jointe à la convocation, à la fin des points de l'ordre du jour. Des informations plus complètes peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Général.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**Le Secrétaire de Séance**

**Denis GALLON**